

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Thierry Charollais*

*Date de dépôt: 20 octobre 2004*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Rentrée 2004 de la Faculté de théologie de l'Université de Genève**

Cette interpellation urgente écrite s'adresse à Monsieur Charles Beer, conseiller d'Etat président du Département de l'Instruction publique.

La rentrée universitaire 2004 est placée sous le signe de la réunion entre les facultés de Théologie des universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel. Autrement dit, ce sont les facultés des universités collaborant via la dénomination de Triangle Azur qui sont concernées par cette réunion. Ce n'est pas une fusion au sens propre, mais un regroupement conclu par une convention signée par les trois rectorats le 29 septembre 2004. Celle-ci est marquée par la volonté de maintenir une discipline, de se conformer au système Bologne, le tout dans un contexte marqué par des finances publiques difficiles dans les 3 cantons.

Concrètement, sachant que le cursus proprement dit sera partagé entre ces trois sites, cette réorganisation aura les conséquences suivantes :

- les programmes généralistes de bachelor sont enseignés à Lausanne et Genève
- les programmes débouchant sur le titre de master sont partagés entre les 3 sites selon le modèle dit de « pôles de compétences ». Ainsi, Genève offrira l'histoire du christianisme, la systématique et l'éthique ; Lausanne, les sciences bibliques et celles des religions ; Neuchâtel se concentrera sur la théologie pratique proprement dite.

*Mes questions sont donc les suivantes :*

- mobilité des étudiants : (1) existe-t-il un dispositif destiné à assurer la mobilité des étudiants genevois devant étudier à Lausanne ou à Neuchâtel dans le cadre de leur master ? (2) si oui, quel est-il ?
- comment est organisée la répartition des étudiants du premier cycle désirant étudier à l'Université de Genève ou à l'Université de Lausanne ?
- quelles sont les incidences pour l'Université de Genève, notamment en termes budgétaires et en termes de postes (professeurs, corps intermédiaire)
- est-ce que ce système de fédération entre ces 3 facultés sera évalué par la suite et si oui, selon quels critères (masse critique des étudiants, économies budgétaires, qualité de l'enseignement)
- de manière générale, dans quelle mesure le Grand Conseil, notamment par sa commission de l'Enseignement supérieur, sera informée des futurs regroupements des diverses filières d'études organisées à l'Université de Genève ?

En vous remerciant d'avance, Monsieur le Conseiller d'Etat, de répondre à ces questions.